

Conseil communal

11 mars 2022

Présent: Le bourgmestre Félix Eischen (CSV), les échevins Marc Bissen (LSAP) et Romain Kockelmann (CSV), les conseillers communaux, Larry Bonifas (déi gréng), Guy Breden (CSV), Nathalie Heintz (LSAP), Lucien Koch (CSV), Guy Kohlen (CSV), Patrick Krecké (DP), Claudine Meyer (LSAP) et André Noesen (déi gréng) ; le secrétaire communal, Marco Haas

Excusés : /

Début de la séance: 08.30 heures

Tous les points de l'ordre du jour ont été approuvés à l'unanimité des voix des membres présents du conseil communal, à l'exception des points 7, 8, 20, 22.2 et 22.3.

Séance à huis clos

1. Service d'éducation et d'accueil communal pour enfants - Classement d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif

Le conseil communal approuve le classement individuel d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité B1.

2. Service d'éducation et d'accueil communal pour enfants - Demande de mise à la retraite

Ensuite le conseil communal approuve la demande de mise à la retraite.

3. Administration Communale – Démission d'un fonctionnaire communal de la catégorie de traitement C, groupe de traitement C1, sous-groupe administratif

La démission d'un fonctionnaire communal dans la catégorie de traitement C1 est également approuvée.

Séance publique

Communications

Félix Eischen (CSV) ouvre la séance publique et donne la parole à M. Guy Kohlen (CSV). Celui-ci informe sur l'Office

Social Commun de Mamer. Au vu de la croissance de la population communale et le nombre du personnel, les locaux occupés actuellement par l'OSCM depuis 2010 s'avèrent trop petits. Depuis la nouvelle loi sur le REVIS, 2 postes d'assistantes sociales ont été créés, ainsi qu'un poste d'agent administratif. L'Office Social Commun de Mamer est actuellement à la recherche de locaux appropriés au bon fonctionnement de ses services. Une fois en possession de ces locaux, les frais y relatifs seront partagés entre les communes membres au pro rata du nombre de leur population respective.

M. Lucien Koch (CSV) donne des explications sur le SICA. Suite à la situation actuelle en Ukraine, le SICA a organisé une grande collecte de vêtements et un stock de près de 7 tonnes a été récolté. L'idée étant de mettre à disposition des réfugiés, arrivant au Luxembourg, les vêtements dont ils ont besoin. Plus de 50 personnes bénévoles soutiennent cette action en triant des vêtements. Malgré le grand dévouement, la tâche s'avère longue et fastidieuse d'autant plus que tous les jours des vêtements supplémentaires sont déposés. Lucien Koch remercie chaleureusement toute personne apportant son aide et remercie également Larry Bonifas (déi gréng) qui n'a pas hésité à prendre en charge les tâches administratives de cette action. Le SICA fait un appel à toutes les communes des alentours afin d'informer les réfugiés de l'action de collecte du SICA en cours et afin qu'ils puissent s'approvisionner à leur arrivée.

Félix Eischen (CSV) exprime également ses remerciements et son respect pour cet engagement. Cette action est plus que nécessaire. Par ailleurs, Félix Eischen informe sur la collecte de signatures relatives au référendum et la modification des chapitres II, III, V, VII, VIII, IX, X, XI et XII de la constitution, pour lequel les citoyens peuvent signer leur accord entre le 1er mars et le 25 mars 2022 auprès de la commune de Kehlen aux horaires d'ouverture normales, ainsi que les samedis de 9 heures à 12 heures.

Finalement, Félix Eischen revient sur la guerre en Ukraine qui dure depuis près de 14 jours. La solidarité de chaque citoyen est requise et existe bel et bien. Différents pays sont désormais confrontés à une grande vague de réfugiés, une vague comme il n'y en a pas eu depuis la deuxième guerre mondiale. Félix Eischen remercie le SICA ainsi que le JUKI de même que la pharmacie de Kehlen, pour l'organisation de convois remplis de médicaments qui sont déjà arrivés à la frontière polonaise et exprime son profond respect pour cet engagement. Il informe que jeudi prochain, un deuxième convoi sera expédié en collaboration avec la commune de Steinfort. L'appel aux dons a atteint les 20.000,- € après seulement 2 jours et ses remerciements vont également aux donateurs. De plus, Autocars Demy Schandeler part ce jour avec deux de leurs bus à la frontière polonaise pour accueillir des réfugiés. Les locaux du centre culturel de Nospelt seront mis à disposition dans un premier temps, car ce bâtiment dispose de locaux sanitaires, douches et vestiaires, tables et chaises. L'Office National de l'Accueil (ONA) mettra à disposition les cloisons de séparation ainsi que des lits. La commune de Kehlen va déterminer pour combien de temps le centre culturel pourra être mis à disposition. Quelques citoyens ont contacté la commune pour pouvoir accueillir des réfugiés chez eux, mais nous sommes dans l'obligation de les rediriger vers l'ONA qui s'occupe de centraliser ces demandes et d'organiser la prise en charge des réfugiés.

4. Prise de position du conseil communal relative à la situation actuelle en Ukraine

Le conseil communal de Kehlen prend officiellement position par rapport à ce qui se passe en Ukraine et condamne fermement l'agression militaire de la Fédération de la Russie contre l'Ukraine au mépris du droit international ; manifeste sa solidarité en hissant le drapeau ukrainien devant la Maison communale et en éclairant ledit bâtiment dans les couleurs nationales de l'Ukraine ;

dressera dès à présent un inventaire des possibilités d'hébergement et manifestera les logements potentiels à l'Office national de l'accueil (ONA) respectivement aux associations Croix Rouge et Caritas ; va soutenir par tous les moyens possibles les ONG et autres associations venant en aide aux réfugiés respectivement aux assaillis sur place et appelle la Fédération de Russie à cesser ses attaques et à quitter le territoire national de l'Ukraine.

5. Tableau de préséance du conseil communal

Voir tableau ci-dessous.

6. Désignation d'un local pour les réunions du conseil communal

Etant donné que le nombre d'infections COVID-19 est encore en constante augmentation, le conseil communal désigne la salle des fêtes Musekssall Kielen, sise à Kehlen au numéro 8 rue du Centre, comme local de réunion du conseil communal pour les séances du conseil communal jusqu'au 31 juillet 2022.

5. Tableau de préséance du conseil communal

Après la démission de M. Guy Scholtes en tant que conseiller communal et la nomination de Mme Claudine Meyer à ce poste vacant, le nouveau tableau de préséance se présente comme suit:

Nom et Prénom	Entrée en fonction	Ancienneté
KOCH Lucien	01.01.1988	1
KOHNEN Guy	11.11.1997	2
BISSEN Marc	06.01.2010	3
EISCHEN Félix	23.11.2011	4
KOCKELMANN Romain	23.11.2011	5
BONIFAS Larry	23.11.2011	6
HEINTZ Nathalie	27.09.2013	7
BREDEN Guy	23.11.2017	8
NOESEN André	23.11.2017	9
KRECKE Patrick	11.06.2021	10
MEYER Claudine	09.02.2022	11

7. Office Social Commun de Mamer - Remplacement d'un membre au conseil d'administration

Suite à la démission de Mme Claudine Meyer en tant que membre du conseil d'administration de l'OSCM, le poste vacant a été publié et M. Marc Mathé-kowitsch de Kehlen a posé sa candidature. Le conseil communal nomme M. Mathé-kowitsch comme membre du conseil d'administration de l'OSCM avec 8 voix pour et 3 abstentions.

8. Zone d'Activités économiques à caractère régional dans la Région de l'Ouest du pays (ZARO) - Remplacement d'un délégué communal

Suite à la démission de M. Guy Scholtes en tant que conseiller communal et sur proposition du collège des bourgmestre et échevins de nommer Mme Claudine Meyer en tant que déléguée communale pour le ZARO, les membres du conseil communal approuvent ce

remplacement avec 7 voix pour et 3 abstentions.

9. Administration Communale – Création d'un poste de fonctionnaire communal de la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du service technique

Faisant suite à la démission d'un fonctionnaire communal au Service technique, le conseil communal crée un poste d'employé communal B1 pour les besoins du Service technique à l'unanimité des voix.

10. Commissions consultatives communales :

10.1 Commission du 3ème Âge : Démission du secrétaire

Le conseil communal approuve la démission de Mme Monique Biewers-Warny de Kehlen en tant que secrétaire de la commission du 3ème Âge à l'unanimité des voix. Mme Biewers -Warny va rester membre de cette commission.

10.2 Commission de la Jeunesse : Nomination de membres

Sur proposition du CSV, Mme Sandrine Massard de Keispelt et sur proposition de l'LSAP Mme Manon Atten d'Olm, sont nommées en tant que membres par le conseil communal à l'unanimité des voix.

10.3 Commission scolaire : démission d'un membre

Le conseil communal approuve la démission de Mme Maude Pauly à l'unanimité des voix. Le poste vacant sera publié par le collège des bourgmestre et échevins.

11. Convention tripartite 2022 relative au « Club Senior Kehlen »

Le conseil communal approuve et signe la convention pour l'année 2022 relative au fonctionnement du Club Senior de Kehlen entre le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, l'Asbl Club Senior Kehlen et le collège échevinal.

12. Conventions bipartites 2022 relatives aux Services d'éducation et d'accueil communaux pour enfants

Le conseil communal approuve la convention concernant la Maison Relais parascolaire de Kehlen et la Maison Relais crèche de Keispelt du 17/12/2021, signée entre le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le collège échevinal.

13. Dépôt des statuts de l'association « Kanner an Familljenhëllef a.s.b.l. »

Le conseil communal prend acte du dépôt de statuts de l'a.s.b.l. Kanner an Familljenhëllef.

14. Contrat de bail à ferme

Les membres du conseil communal ont approuvé le contrat de bail avec M. Charles Freymann, concernant les parcelles Nr. 213/2546 (Lot 1) à Keispelt.

15. Actes et compromis :

Les actes et compromis suivants ont été approuvés par le conseil municipal :

15.1 Acte d'échange de parcelles au lieu-dit « Juddegaass » à Kehlen

L'acte d'échange signé en date du 19/01/2022 entre M. Edmond Emile HILGERT de Kehlen et le collège échevinal, par lequel sont échangés les parcelles n°2129/7390 de 0,12 ares, n°2127/7391, de 0,11 ares et n°2130/6334 de 0,05 ares, au lieu-dit « Juddegaass » à Kehlen, contre les parcelles n°2126/7382, de 0,25 ares et n°2127/7389, de 0,11 ares, au lieu-dit « Juddegaass », ceci pour régulariser les emprises créées par le réaménagement de la rue Juddegaass à Kehlen, a été approuvé par le conseil communal.

15.2 Acte d'échange de parcelles à Kehlen, Olm et Mamer

L'acte d'échange signé en date du 17/12/2021 entre M. Edmond Emile HILGERT de Kehlen et le collège échevinal, par lequel sont

échangés la parcelle n°1727/2710 de 100,70 ares, au lieu-dit « Juckelsbuesch » à Mamer, contre la parcelle n°1379/6846, de 60,33 ares au lieu-dit « Zentes-tall » à Kehlen, et n°162/2412 de 3,75 ares, au lieu-dit « Tirpelt » à Olm, d'une part pour aménager la station de biométhanisation et l'emprise à Olm a été incorporée dans le corps du CR103 entre Kehlen et Olm.

15.3 Acte de vente pour l'acquisition de parcelles à Kehlen au lieu-dit « Auf Eichebeichel »

L'acte signé le 28/01/2022 entre le collège des échevins et la communauté d'époux Quiring-Molitor de Luxembourg, pour l'achat de la parcelle n°1699/7263 de 0,40 ares au lieu-dit "Auf Eichebeichel" à Kehlen, a été approuvé par le conseil communal. Cet achat a été réalisé en service public, dans le cadre de la construction d'un chemin mixte pour piétons et cyclistes le long du CR103, et dans le prolongement de la rue de Kopstal à Kehlen.

15.4 Compromis de vente pour l'acquisition d'une parcelle au lieu-dit « rue Brameschhof » à Kehlen

Le compromis signé le 22/11/2021 entre les frères Fernand et Roger Raymond Hilgert et le collège échevinal concernant la parcelle n°2277/5845, au lieu-dit « rue Brameschhof » à Kehlen, a été approuvée par le conseil communal. La commune de Kehlen achète la dite parcelle pour l'aménagement de la rue Brameschhof à Kehlen.

15.5 Compromis de vente d'une parcelle au lieu-dit « rue de Capellen » à Olm

Le compromis signé le 05/01/2022 entre Casa Pro Concept Sàrl et le collège échevinal concernant la parcelle n°9/2837 de 0,13 ares, au lieu-dit « rue de Capellen » à Olm, a été approuvée par le conseil communal. La commune vend la

parcelle et régularise ainsi une emprise créée par le réaménagement de la rue de Capellen à Olm.

15.6 Compromis de vente pour l'acquisition d'une partie d'une parcelle au lieu-dit « Juddegaass » à Kehlen

Le conseil communal approuve le compromis signé le 21/02/2022 entre le collège échevinal et l'entreprise Baumeister-Haus S.A. Par l'achat du lot n°2140/5842 de 1,28 ares au lieu-dit « Juddegaass » à Kehlen, une emprise est régularisée, qui a été créée par le réaménagement de la Juddegaass.

16. Déclaration de succession

Le conseil communal accepte la déclaration de succession de M. Josef Hoffelt avec toutes ses obligations. La commune hérite ainsi de la maison au 14, Grand-Rue, à Nospelt, ainsi que la parcelle n°176 de 2,15 ares, au lieu-dit « rue de l'École ».

17. Déclassement d'une parcelle au lieu-dit « A Bächel » à Kehlen

Faisant suite à l'enquête publique et vu qu'aucune réclamation n'a été déposée, le conseil communal décide de déclasser la parcelle n°799/7438 de 0,08 ares, au lieu-dit « A Bächel » à Kehlen, propriété de la commune et située entre un terrain privé et la route.

18. Modification d'une décision de principe relative aux prix des emprises

Sur proposition du collège échevinal d'ajuster le prix des emprises, le conseil communal approuve les tarifs suivants :

- a) A l'intérieur du périmètre de construction : 1.000,00 Euros / are
- b) A l'intérieur de la zone industrielle : 750,00 Euros / are
- c) Emprises dans la zone rurale (Verte) : 500,00 Euros / are

19. Modification du prix de cession de terrains à l'intérieur du périmètre de construction

Le conseil communal approuve la proposition du collège échevinal d'augmen-

ter le prix des terrains sis à l'intérieur du périmètre de construction. Le prix s'élève maintenant à 50.000,- € par are. Ces terrains sont, pour la plupart, des parties de parcelles se trouvant entre le domaine public, la voirie et des propriétés privées.

20. Règlement sur les Bâtisses, les Voies publiques et les Sites

Le conseil communal approuve le nouveau règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites (RBVS) tel qu'il a été adapté pour les articles 20, 22, 36, 63 a 79 avec 9 voix pour et 2 voix contre (déi gréng).

21. Crédit supplémentaire concernant l'apport pour investissements à réaliser par le Syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires de l'ouest « SIDERO »

Une erreur s'étant glissée dans le budget 2022, le conseil communal vote un crédit supplémentaire se rapportant à l'apport pour investissements à réaliser par le Syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires de l'ouest « SIDERO ». Le crédit supplémentaire sera imputé au budget de l'exercice 2022.

22. Projets et devis :

22.1 Mise en conformité du passage piétons et des arrêts de bus sur la route de Luxembourg (N12) à Dondelange

Le projet avec devis et plans de mise en conformité du passage piétons et des arrêts de bus sur la route de Luxembourg (N12) à Dondel, établie par le bureau d'études Schroeder&Associés, a été approuvé par le conseil communal, pour un montant de 260.000,- Euros.

22.2 Prolongation de la bande de stationnement le long de la rue de Capellen (CR103) à Olm

Le conseil communal approuve avec 9 votes favorables et 2 abstentions (déi gréng) le dossier

d'approbation avec devis détaillé, note technique et plans, concernant l'extension de la bande de stationnement le long de la rue de Capellen à Olm (CR103), d'un montant de 216.000,- Euros.

22.3 Prolongation du trottoir à la hauteur de la maison n°6 rue de Keispelt (CR102) à Kehlen

Le dossier d'approbation avec devis détaillé, note technique et plans, concernant l'extension du trottoir à la hauteur de la maison n°6, rue de Keispelt (CR102) à Kehlen, d'un montant de 80.000,- Euros, a été approuvé par le conseil communal avec 9 voix pour et 2 abstentions (déi gréng).

22.4 Aménagement d'aires de jeux

Est également approuvé par le conseil communal le projet avec devis détaillé concernant l'aménagement des aires de jeux, pour un montant de 263.835,- Euros.

22.5 Mise en état du chemin rural au lieu-dit « In der Simmeschheck »

Le dossier d'approbation, avec devis et plans détaillés, concernant la réfection du chemin rural au lieu-dit « in der Simmeschheck » à Kehlen, pour un montant de 36.000,- Euros a été approuvé par le conseil communal.

22.6 Fourniture et pose de caniveaux « Um Schaar » à Keispelt

Le projet avec devis détaillé, concernant le renouvellement et le réaménagement de la voie communale (Caniveaux « Um Schaar »), a été approuvé par le conseil communal pour un montant de 34.749,- Euros.

22.7 Réfection du parking à Keispelt dans la rue de Meispelt

Le projet avec devis détaillé, concernant le renouvellement et le réaménagement de la voie communale (Parking Keispelt) a été approuvé par le conseil communal pour un montant de 33.637,50 - Euros.

23. Confirmation de règlements de circulation d'urgence du collège des bourgmestre et échevins

Le conseil communal confirme 2 règlements de la circulation d'urgence édictés par le collège des bourgmestre et échevins concernant la rue de Dondelange à Nospelt et la rue de Keispelt à Meispelt.

24. Concessions aux cimetières communaux 2021

Finalement, le conseil communal approuve les concessions aux cimetières accordées par le collège échevinal en 2021.



Tous les rapports peuvent être consultés sur notre site Internet sous la rubrique "Mediathek" (www.kehlen.lu/mediatheque) ou scannez simplement le code QR.